

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 27/06/2019 à la salle du Clos de l'Abbaye à Airvault

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais
Jean-François COIFFARD, Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet
Jean-Claude GUÉRIN, Mairie La Peyratte
Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive
Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Sébastien ROCHARD, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Alain MOREAU, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Michel RICHARD, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Anne Marie ROUSSEAU, représentante de Poitou-Charentes Nature
Jean THARRAULT, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou
Boris LUSTGARTEN, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
Paul PAULY-CALLOT, représentant d'UFC Que Choisir

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Florence BARRE, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Laurence LACOUTURE, représentante de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mathieu BOSSIS, représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
Lionel RIMBAUD, représentant de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Géraldine LEMARCHANT, représentante de la DDT de la Vienne
Cyril MOUILLOT, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Autres participants :**

Alizée LORRAIN, Eaux de Vienne SIVEER
Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
Quentin CHATAIGNER, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Claire GAGNEUX, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Céline PERSICO, Chargée de mission SAGE Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Hélène DESOBEAU, représentante de la DREAL Pays de la Loire a donné pouvoir à la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Sylvie DÉTOC, représentante de l'Agence Française pour la Biodiversité Bretagne – Pays de la Loire a donné pouvoir à l'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Didier GÉRARD, représentant de la DDT du Maine-et-Loire a donné pouvoir à la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Personnes excusées :**

Édouard RENAUD, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Nicolas GAMACHE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

André MARTIN, Conseil Régional Pays de la Loire

Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne

Catherine PUAUT, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine

Marc GREMILLON, Agglomération du Choletais

Philippe DELAVault, Mairie Craon

Luc JOURDAIN, Mairie du Puy-Notre-Dame

Dominique REGNIER, Syndicat du Val de Loire

Yannick VERGNAULT, SPL des Eaux du Cébron

Brigitte BONNISSEAU, représentante du Syndicat Forestiers Privés des Deux-Sèvres

Coralie DENOUES, représentante de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

Christian BARBIER, représentant de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire

Philippe LOHEZIC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire

Association des éleveurs des Deux-Sèvres

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 4 avril 2019**
2. **Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet**
3. **Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet**
4. **Informations et questions diverses**

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 4 avril 2019

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 4 avril 2019. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont validé la note d'ambition de la CLE, émis un avis favorable sur le projet du CTMA de la Dive, validé le rapport d'activité 2018 ainsi que 11 inventaires « zones humides ». Enfin, les membres du collège des collectivités ont élu M. Édouard RENAUD comme second Vice-président de la CLE.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (22 votants - Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

2. Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet

Il est rappelé que suite à la validation du scénario tendanciel par la CLE le 26 juin 2018, les travaux d'élaboration du SAGE se sont poursuivis afin de définir les scénarios alternatifs visant à proposer des stratégies différentes d'atteinte des objectifs du SAGE et plus globalement d'atteinte du bon état DCE.

Une première version du rapport de présentation de ces scénarios alternatifs a été adressée aux membres de la CLE et des commissions thématiques en décembre 2018. Ce document a fait l'objet d'observations de la part du Bureau de la CLE ainsi que l'Association des Amis des Moulins Bocage Vendéen Gâtine, l'UNICEM, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat de Valorisation et de Promotion de la Pisciculture, l'Agence de l'eau et la DDT 86.

De plus, une note d'ambition de la CLE a été rédigée et validée lors de la séance plénière du 4 avril 2019.

Ce rapport de présentation a donc été actualisé afin de prendre en compte les différentes observations faites, dans la mesure du possible. Cette nouvelle version du rapport a été envoyée aux membres de la CLE en document préparatoire de la séance par mail le 29 mai 2019.

Il est proposé de présenter ce document avant de soumettre l'intégralité des scénarios alternatifs du SAGE à la validation de la CLE. Il est précisé qu'il n'est pas demandé pour l'instant de choisir parmi les scénarios, cette étape interviendra dans un second temps (septembre 2019).

Justine RICHARD commence en rappelant les objectifs environnementaux comme identifiés dans la note d'ambition de la CLE.

M. RIMBAUD indique que les objectifs fixés pour l'AEP sont très ambitieux et que les moyens financiers identifiés pour y répondre ne semblent pas à la hauteur.

M. CLAIRAND répond qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question financière mais également d'une évolution des pratiques pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

M. MOUILLOT ajoute qu'au vu de la situation actuelle, on ne peut pas regretter que l'ambition soit élevée.

M. CUBAUD complète en indiquant que les objectifs fixés à 2027 sont en effet ambitieux mais nécessaire si l'on souhaite y parvenir au vu du délai restant.

Justine RICHARD poursuit la présentation en détaillant pour chaque objectif identifié par la CLE, le contexte, les liens avec les autres enjeux, les différents scénarios proposés et les effets attendus sur la ressource ou les milieux (*cf. présentation*). Sur table, un tableau rappelle pour chaque scénario les mesures qui s'y rattachent.

Les remarques émises par les membres de la CLE sont retranscrites ci-dessous :

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

M. RIMBAUD demande quelques précisions sur les incohérences identifiées sur la notification des volumes prélevables du bassin.

Il est répondu que pour certaines « unités de gestion » les volumes prélevables ne semblent pas être respectés pour l'AEP et l'irrigation d'où la nécessité de les adapter.

M. MOUILLOT rappelle les travaux en cours sur les schémas départementaux AEP qui permettront d'affiner les connaissances sur cette thématique. Il poursuit en indiquant que les services de l'État sont actuellement en train de rédiger une feuille de route pour la réalisation d'une étude HMUC, l'objectif étant de définir quels sont les attendus d'une telle étude.

M. LUSTGARTEN souhaite avoir des informations sur le coût de ce type d'étude et le calendrier envisagé.

M. CUBAUD répond qu'il s'agit généralement d'études coûteuses et longues. Pour le Thouet, un coût estimatif a été défini de l'ordre de 300 000 € minimum et pour au moins 2 ans de travaux.

Il est précisé qu'aujourd'hui le lancement d'une telle étude est inenvisageable et qu'elle pourrait être envisagée une fois le SAGE approuvé. De plus, il est rappelé qu'une étude HMUC est obligatoire seulement si l'on souhaite faire évoluer ou modifier les indicateurs de gestion.

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

M. BIGOT met en avant que les scénarios proposés s'attardent sur l'irrigation agricole et pas sur l'AEP.

Il est indiqué que dans le scénario SOCLE un programme d'économie d'eau est prévu pour tous les usages (AEP, industrie, eaux pluviales, irrigation, ...). De plus, il est rappelé le côté très « rural » du bassin et que l'usage AEP est prioritaire.

M^{me} LEMARCHANT alerte sur la rédaction qui met en avant que les éventuels projets de retenues à remplissage hivernal serviront en priorité à l'élevage, elle indique que si cette approche est vraie pour l'ouest du bassin du Thouet, ce n'est pas le cas pour le sous bassin de la Dive. Cette nuance sera précisée dans le document.

Il est rappelé que les différents scénarios proposés pourront être territorialisés en fonction des caractéristiques et des contextes des différents sous bassins.

M^{me} ROUSSEAU rappelle l'impact du changement climatique qui va entraîner une pression plus forte sur une ressource qui va se raréfier.

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre une fois le bon état atteint

M. LUMINEAU indique que les cours d'eau du bassin sont contaminés par les nitrates depuis plus de 50 ans.

M. RIMBAUD répond que les taux de nitrates sont de plus en plus élevés et que la situation s'aggrave ces dernières décennies.

M. COIFFARD indique qu'il faut être imaginatif et attractif pour faire évoluer les pratiques et que les changements de mentalités demandent du temps.

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

M^{me} LEMARCHANT indique qu'il sera nécessaire d'identifier les sous bassins où les risques de transfert érosif sont les plus problématiques.

Il est précisé que les mesures de limitation des transferts sont identifiées dans cet objectif 4 mais qu'elles répondent également aux autres problématiques du bassin.

M^{me} ROUSSEAU relève que les critères géographiques devront être précisés clairement. Quel secteur est visé quand on parle de la partie « ouest » du bassin ? Les membres de la CLE devront s'accorder sur la localisation des scénarios et mesures.

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Au sujet des schémas de gestion de nappes, identifiés dans le SDAGE, M. RIMBAUD indique que ce type de schéma ne lui semble pas prioritaire et n'est pas à valoriser. La priorité serait à donner aux autres captages.

M^{me} BARRE répond que ces nappes sont à protéger. D'une part les Schémas Départementaux de l'AEP ne prévoient pas, à ce jour, de ne plus les exploiter et d'autre part, ces captages ont été classés prioritaires.

M^{me} LEMARCHANT complète en précisant que ce type de schéma est important pour la Vienne et la nappe de l'Infratoarcien.

Au sujet de la procédure ZPAAC (Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captages) lancée sur le captage des Lutineaux, le programme d'actions est en cours d'élaboration. L'objectif est qu'il soit finalisé en fin d'été pour des réunions de présentation en automne.

Pierre PÉAUD précise que dans le rapport adressé en document préparatoire, il est indiqué dans la présentation du scénario 3, que la procédure ZPAAC est essentiellement en réponse à une problématique nitrates. Cette précision sera retirée car des problématiques autres que les nitrates peuvent enclencher ce type de procédure réglementaire.

M. RIMBAUD indique que selon lui, la mesure 5.5 « *Renforcer les programmes d'actions pollutions diffuses sur les captages en insistant sur les aspects filières* » doit être une mesure phare du SAGE.

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

M. RIMBAUD précise que la problématique « Cyanobactéries » est une problématique de plus en plus importante pour les usages AEP et baignade entre autres.

M. BIGOT s'interroge sur les suivis qui seront faits et par qui et quels seront les toxiques visés.

Il est rappelé que l'objet des mesures proposées n'est pas de suivre tous les toxiques émergents mais de sensibiliser et d'améliorer quelque peu les connaissances.

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

M. LUSTGARTEN remarque que le tableau de mesures fourni sur table n'est pas le même que celui envoyé en document préparatoire de la séance.

Après vérification, Pierre PÉAUD indique qu'il s'agit d'une erreur d'impression, la version à prendre en compte est bien celle adressée par mail en document préparatoire.

M. LUSTGARTEN poursuit en s'interrogeant sur le terme « restaurer » utilisé dans l'intitulé de l'objectif. Quel est l'état de référence ? Il ajoute que pour lui, le rétablissement de la continuité écologique doit se faire d'abord par l'aval du bassin. De plus, il réaffirme l'importance de prendre en compte la biodiversité et son évolution dans les projets d'aménagements des ouvrages.

Un échange a ensuite lieu entre l'Association des amis des moulins et la DDT 79 concernant les objectifs recherchés par la restauration des continuités écologiques.

M. RICHARD indique que si les projets de restauration se font selon les opportunités alors il y aura de la discontinuité dans la continuité.

M. MOREAU revient sur les projets réalisés sur le Thouet en Maine-et-Loire qui selon lui ont dégradé les cours d'eau.

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Il est rappelé la nécessité de s'accorder sur la délimitation de la zone de marais.

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

M. RIMBAUD indique que le bassin versant du Cébron, présentant une forte densité de plans d'eau, lui semble prioritaire sur cette thématique en lien avec l'enjeu AEP.

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Il est rappelé que les zones de têtes de bassin versant devront être délimitées et que les membres de la CLE devront s'accorder sur les critères à utiliser.

M. BIGOT indique qu'il y a un travail de caractérisation du chevelu à faire et que les zones de sources sont partout sur le bassin.

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

M. MOUILLOT relève que le scénario 1 qui s'appuie sur les documents d'urbanisme pour protéger les zones humides, correspond à l'application du SDAGE.

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

M^{me} LEMARCHANT rappelle l'importance de la gouvernance et du portage des actions. Il est primordial que le projet soit porté par les élus locaux (EPCI-fp) d'où la nécessité d'associer ces collectivités dès à présent. Elle ajoute qu'il semble nécessaire de préciser les objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication afin de permettre la coordination de différentes politiques publiques de l'eau sur le territoire.

M^{me} BARRE complète en confirmant que la seule action 15.1 « impliquer les élus » ne semble pas suffisante.

Il est indiqué que ce point sera précisé dans le rapport de présentation mais qu'il faudra qu'il soit affiné dans la phase de stratégie du SAGE.

Évaluation économique

Yann LE BIHEN poursuit la présentation en détaillant les éléments de l'évaluation économique de mise en œuvre des scénarios.

M. RIMBAUD réaffirme que les éléments budgétaires semblent sous-estimés pour certains scénarios et tout particulièrement pour l'objectif 5, en comparaison de ce qui se fait déjà sur le territoire.

Yann LE BIHEN précise que ces éléments financiers ne constituent pas un budget détaillé mais bien une estimation basée sur des hypothèses lorsque cela est possible, afin d'avoir des ordres de grandeurs par mesures et scénarios. Les estimations peuvent correspondre aux besoins d'animations supplémentaires, les hypothèses prises en compte sont en annexe du rapport.

Départ de M. RIMBAUD

Départ de M. MOUILLOT remplacé par M. NADAL

Suite à la présentation faite et aux échanges, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider l'intégralité du rapport de présentation des scénarios alternatifs du SAGE, sous réserve des amendements émis ; **les scénarios alternatifs du SAGE sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés (21 votants – Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0)**

3. Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet

Pierre PÉAUD rappelle que l'Agence de l'eau demande à la CLE d'élaborer une feuille de route permettant de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE.

La cellule d'animation a rédigé un projet de feuille de route en se basant sur la trame proposée par l'Agence de l'eau. Ce document a été transmis en document préparatoire de la séance par mail le 19 juin.

Il est proposé à la CLE de pré-valider ce projet afin qu'il soit transmis à l'Agence de l'eau pour une première analyse au cours de l'été. Si des compléments sont nécessaires le document sera ajusté avant d'être soumis à la validation de la CLE en octobre 2019.

Suite à la présentation faite (*cf. présentation*), M. LUSTGARTEN suggère que soit ajouté le lien fait avec la société civile qui est associée aux travaux d'élaboration du SAGE via la mise en place des commissions thématiques.

Suite à ce complément, M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour la pré-validation de ce projet de feuille de route ; **le document est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (21 votants – Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0)**

4. Informations et questions diverses

Les membres de la CLE sont informés que la prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 26 septembre après-midi. L'objet de cette séance étant de permettre aux membres de la CLE de choisir parmi les scénarios alternatifs afin de définir la stratégie du SAGE.

Au vu des dossiers à venir, une autre séance de la CLE se tiendra quant à elle semaine 41 (10 octobre) avec comme objet l'émission d'avis motivés pour les projets de programmes Re-Sources du Cébron et Thouarsais-Seneuil. Également la validation de la feuille de route de la CLE et d'inventaires « zones humides ».

La cellule d'animation du SAGE informera ultérieurement les membres de la CLE des détails relatifs à l'organisation de ces réunions.

Enfin, les membres de la CLE sont informés des discussions récentes avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise qui propose la mise à disposition d'outils informatiques que sont :

- L'observatoire de la qualité de l'eau
- L'outil « têtes de bassin versant »

- L'outil SYSMA : suivi des milieux aquatiques et travaux associés

La mise en place d'une convention avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise précisant les modalités de partenariat est envisagée.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

27 juin 2019



Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2019**
2. Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet
3. Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet
4. Informations et questions diverses



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2019
2. **Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet**
3. Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet
4. Informations et questions diverses

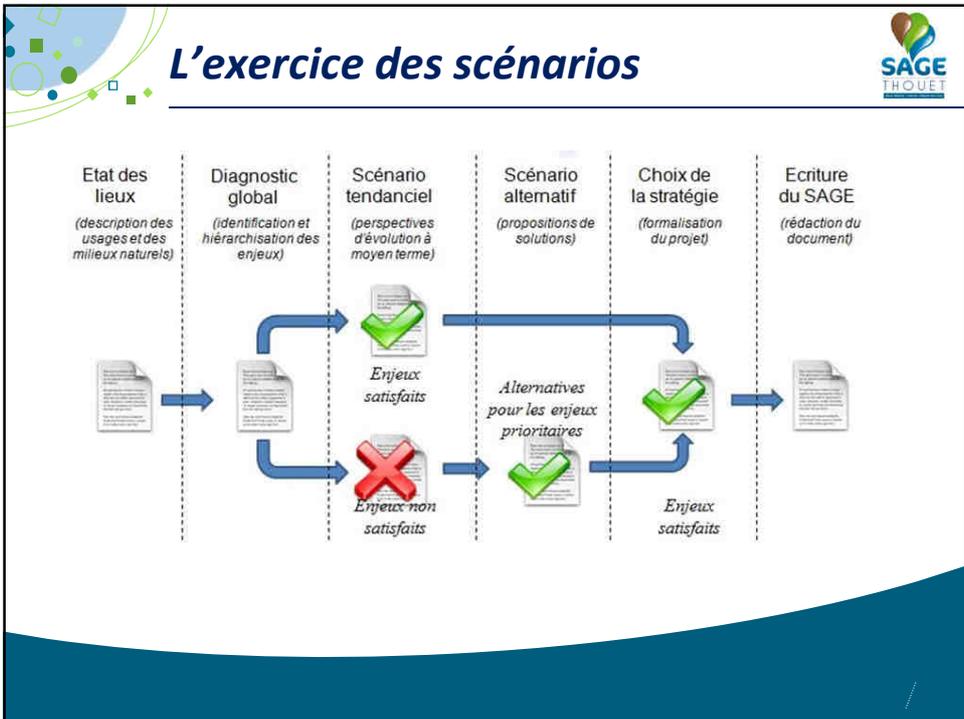
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet



Validation des scénarios alternatifs

CLE du 27 juin 2019

1. L'exercice des scénarios alternatifs

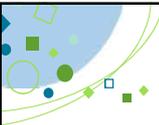




L'exercice des scénarios



1. Définition de **scénarios globaux** objectif par objectif
 - *Ce sont des stratégies différentes d'atteinte d'un objectif, et donc plus globalement d'atteinte du bon état DCE.*
2. Déclinaison de l'ensemble des **mesures** constituant les différents scénarios, objectif par objectif
3. **Chiffrage** des coûts de l'ensemble des mesures et des scénarios



L'exercice des scénarios



- Les scénarios s'intéressent à **l'ensemble des enjeux du SAGE**
- Les scénarios sont déclinés **par objectif**
- Sont proposées des mesures de **type et d'implication variées**
- **Renforcement et intensification** des politiques publiques nécessaires



Élaboration des scénarios



Scénarios alternatifs du SAGE élaborés suite **aux travaux des commissions d'octobre 2018**

Première version du rapport présentée lors du Bureau du 14 janvier 2019 :

- Besoin d'avoir une vision plus claire de la transversalité des objectifs/scénarios
- Pour chaque scénario : effets, impacts attendus ... dans la mesure du possible
- Besoin d'avoir une vision, une stratégie, pour le territoire : « Ambition de la CLE »

Remarques scénarios alternatifs (version 1) :

- Association Amis des Moulins Bocage Vendée Gâtine : 10/01/2019
- UNICEM 10/01/2019 (pas de remarques)
- ARS Nouvelle Aquitaine : 15/01/2019
- Syndicat Valorisation Promotion Pisciculture : 15/02/2019
- Agence de l'eau en complément des remarques émises lors du Bureau du 14/01
- DDT 86 remarques relayées par DDT 79 en Bureau le 28/05

} Remarques présentées en Bureau le 14/01

} Remarques présentées en Bureau le 12/03




L'ambition du SAGE

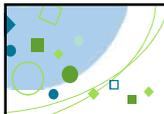


Note ambition de la CLE validée le 4 avril 2019 :

Note en réponse aux remarques émises suite à la diffusion du rapport de présentation des scénarios alternatifs

- Réaffirmer les conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel
- Définir l'ambition que souhaite la CLE pour les objectifs identifiés et pour le territoire





Élaboration des scénarios



Actualisation du rapport de présentation des scénarios alternatifs :

- Prise en compte des remarques émises dans la mesure du possible
- Intégration des éléments de la note d'ambition
- Ajout d'une grille de lecture des scénarios
- Réorganisation du listing et de la numérotation des mesures
- Ajout d'un encadré « transversalité des scénarios » pour chaque objectif
- Ajout d'un encadré « effet attendu sur la ressource ou les milieux » pour chaque scénario (1, 2 et 3)

Rapport envoyé en document préparatoire de la séance par mail le 29/05/2019



2. Les objectifs environnementaux

Les objectifs environnementaux



- Les objectifs de **bon état DCE**
- Des objectifs de **qualité AEP** (eaux brutes et distribuées)
- Un objectif transversal de reconquête de la **baignade en rivière** sur le SAGE
- La priorisation des usages :
AEP > Milieux > Activités économiques
Avec vigilance au niveau de l'AEP qui ne doit pas remettre en cause les fonctionnalités des milieux déjà altérés

Les objectifs environnementaux



Thouet amont	Etat Ecologique validé					Objectif de Bon état Ecologique
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
AVIETTE	3	3	3	3	3	2027
E GERSON	3	3	3	3	3	2027
E PALAIS	4	4	3	3	4	2027
E FONT BALET	3	3	3	3	3	2027
E THOUET (La Tallud - confluence Cèbron)	3	3	4	4	3	2027
E THOUET (Source - La Tallud)	4	3	3	3	3	2027
Thouet médian						
A CENORONNE	3	3	3	3	3	2021
E GATOU	3	3	3	3	3	2021
E JURSAV	4	3	4	4	4	2027
E THOUET (Confluence Cèbron - Thouars)	4	5	4	4	3	2021
E THOUET (Thouars - Confluence Argenton)	3	3	3	3	3	2021
Thouet aval						
A GRANELLE	3	3	3	3	3	2027
A LOISSE	4	4	4	4	4	2027
E DOUET	3	3	3	3	3	2027
E THOUET (Confluence Argenton - Confluence Loire)	4	4	4	4	4	2027
Argenton						
A MADRIE	3	3	3	3	3	2027
A MOTTÉ	3	3	3	3	3	2027
A SCSÉ	3	3	3	3	3	2027
ARGENTON (Nauil-sur-Argent - confluence Thouet)	4	4	4	4	4	2021
ARGENTON (Source - Nauil-sur-Argent)	3	3	3	3	3	2027
E PRIMARD	4	4	4	4	4	2027
E TON (EX DOLO)	4	4	3	3	3	2027
E S NAUX	3	3	3	3	3	2027
ETANG PETREAU	3	3	3	3	3	2027
VOURE	3	3	3	3	3	2027
Cèbron						
A TACONNIÈRE	3	3	4	4	4	2027
A TACONNIÈRE	3	3	3	3	3	2027
E CEBRON	3	3	3	3	3	2027
Thouaret						
E THOUARET	4	4	4	4	4	2027
Dive Amont						
A DIVE DU NORD (Source - Puy de ju)	3	3	4	4	4	2027
Dive aval						
A BRIANDE	3	4	3	3	3	2027
A DIVE DU NORD (Puy de ju - confluence Thouet)	4	5	4	4	4	2027
A PETIT MAINE	4	5	4	4	3	2027

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	ETAT CHIMIQUE 2013	Paramètre nitrate	Paramètre pesticide	Objectif atteinte bon état chimique
FRGG032	Le Thouet	Vert	Vert	Vert	2015
FRGG065	Calcaires et marais de Degré du BV du Thouet	Vert	Rouge	Vert	2027
FRGG064	Calcaires et marais de l'Isle-Touraine au nord du val de Poitou	Vert	Rouge	Vert	2015
FRGG067	Calcaires à silex captifs du Drageat du Haut-Poitou	Vert	Rouge	Vert	2015
FRGG072	Calcaires et marais de la vallée supérieure du Haut-Poitou	Vert	Rouge	Vert	2027
FRGG073	Calcaires de la vallée supérieure captifs du Haut-Poitou	Vert	Rouge	Vert	2015
FRGG082	Calcaire jurassique de l'actuel Loudunais	Vert	Rouge	Vert	2027
FRGG087	Crain de Sain-Turmeris du BV de la Vienne	Vert	Rouge	Rouge	2027
FRGG122	Sables et grès libres de Céronnais unité de la Loire	Vert	Vert	Vert	2015
FRGG142	Sables et grès captifs de Céronnais unité de la Loire	Vert	Vert	Vert	2015



Les objectifs environnementaux



Le SAGE Thouet fixe donc comme objectifs :

- 1) **Pour les eaux distribuées** : le respect strict des normes pour tous les paramètres
- 2) **Pour les eaux brutes**, le plus tôt possible et en 2027 au plus tard :
 - ▶ **Nitrates** : le respect du seuil de 50 mg/l (teneur maximale, et non pas teneur moyenne) sur l'ensemble des captages prioritaire. Sur les autres captages, un objectif de non dégradation de la ressource est fixé.
 - ▶ **Pesticides** : le respect des normes de qualité « eau distribuées », c'est-à-dire pas de dépassement du seuil de 0,1µg/l pour chaque pesticides et 0,5µg/l pour le total des substances
 - ▶ **Phosphore** : le respect de la norme de 0,2 mg/l (teneur maximale)

La CLE sollicite donc fortement les programmes d'action de lutte contre les pollutions diffuses à fixer des objectifs d'étape, qui peuvent être plus ou moins ambitieux que les objectifs du SAGE mais visent l'atteinte des objectifs du SAGE à horizon 2027 au plus tard.



3. Les scénarios par objectif



Scénarios par objectif

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Ressource en déséquilibre quantitatif
- Etiages et assecs sévères
- Impact attendu du changement climatique
- Manque de connaissance autour de la ressource disponible et de l'impact des prélèvements
- Insuffisance des modes de gestion actuels et indicateurs

Quel lien avec les autres enjeux ?

- A relier à l'objectif d'économie d'eau (obj. 2)
- Les mesures concernant les plans d'eau permettent d'améliorer l'état quantitatif (obj.9)
- La restauration des zones humides, des têtes de bassin versant, des fonctionnalités des cours d'eau ainsi que la gestion spécifique du marais de la Dive (obj. 7, 8, 10 et 11)participent à l'amélioration des conditions hydrologiques



Scénarios par objectif

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

<p>Socle Communication suivi changement climatique + limitation risques crues</p>		Effet attendu sur la ressource :
<p>Scénario 1 Étude HMUC / adaptation indicateurs suite étude Vol. prélevables : reprise notification (qqs ajustements)</p>	➔	Indirect – poursuite de la situation actuelle en attendant les conclusions de l'étude et la révision du SAGE
<p>Scénario 2 Adaptation de certains éléments / indicateurs de la gestion quantitative dès cette version du SAGE. > Basée sur connaissance actuelle</p>	➔	Bon mais limité, car adaptation de la gestion limitée en l'absence de connaissance approfondies
<p>Scénario 3 Scénario 2 + adaptation d'indicateurs de gestion crise, ajustement du point nodal (HMUC), DOE complémentaire ...</p>	➔	Bon mais limité, car adaptation de la gestion limitée en l'absence de connaissance approfondies

*Scénarios pouvant être cumulatifs
Sc. 2 et 3 supposent travail spécifique en parallèle de l'élaboration SAGE*



Scénarios par objectif

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Ressource en déséquilibre quantitatif
- Il va falloir limiter les pressions de prélèvement en étiage
- L'alimentation en eau potable et l'irrigation agricole sont les 2 gros postes de prélèvements
- Les sécheresses seront plus sévères : moins d'eau dans les rivières // plus de besoins en eau

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Nécessaire cohérence entre la stratégie de développement des retenues et la stratégie « plan d'eau » (obj. 9)
- Stratégies de préservation des zones humides, de restauration des fonctionnalités des cours d'eau, des têtes de bassin versant ainsi que la gestion spécifique du marais de la Dive (obj. 7, 8, 10 et 11) participeront à améliorer les conditions hydrologiques
- Éléments d'amélioration de la gestion quantitative (obj. 1)



Scénarios par objectif

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

<p>Socle Programme d'économie d'eau pour tous les usages Mesures d'accompagnement, communication et suivi</p>	
<p>Scénario 1 Construction de retenues à remplissage hivernal, pour la substitution des prélèvements estivaux et pour de nouveaux prélèvements en réponse à l'enjeu de changement climatique (priorité soutien élevage).</p>	→
<p>Scénario 2 Construction de retenues à remplissage hivernal uniquement pour la substitution des prélèvements estivaux impactant, et encadrement de ces constructions : priorité aux exploitations d'élevage, localisation, ... + Transformation de l'usage de certains plans d'eau existants pour en faire des PE irrigation à remplissage hivernal.</p>	→
<p>Scénario 3 Pas de substitution des prélèvements estivaux par le biais de la création de retenues à remplissage hivernal. Unique levier de baisse des prélèvements = adaptation des pratiques agricole, dont désirrigation sur certains secteurs</p>	→

Effet attendu sur la ressource :

Discutable – permet de substituer des prélèvements actuellement très impactants mais possibilité d'augmenter les prélèvements totaux à l'année (si retenues hors substitution). Ne permet pas de faire face à une plus forte diminution de la ressource (changement climatique)

Bon à court terme (permet de substituer des prélèvements actuellement très impactants), mais discutable à moyen/long terme (ne permet pas de faire face à une plus forte diminution de la ressource)

Bon à court terme et moyen terme

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Qualité de la ressource dégradée sur l'ensemble du bassin
- Sur le centre et l'est, nitrates dégradant l'état des cours d'eau
- Pesticides quantifiés partout

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Lien avec la stratégie de limitation des pollutions sur les aires de captages prioritaires (obj. 5)
- Lien avec les actions de lutte contre l'érosion/ruissellement > toutes les actions de limitation des transferts sont dans l'objectif 4.
- Restaurations des zones humides et des têtes de bassin participeront à l'amélioration de la qualité des eaux (obj. 10 et 11)
- Amélioration des connaissances sur la qualité des eaux (obj. 6)

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Rappel sur l'enjeu quantité | 3 objectifs distincts :

- Nitrates et pesticides
- Matières organiques et phosphore > c'est ici qu'on intègre toutes les mesures de limitation des transferts
- Captages AEP contaminés

Légende

- ▲ Captages prioritaires et périmètre du programme "pollution diffuse"
- Dégradation de l'état physico-chimique des masses d'eau :
 - Par les nitrates
 - Par le phosphore et/ou le carbone organique
- ▨ Risque érosif
- ▨ Zone de grandes cultures
- ▨ Zone d'élevage
- ▨ Zone de mutation de l'élevage vers les grandes cultures

Source : Sage Thouet
Réalisation : Géo-Hydr 2018



Scénarios par objectif

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Socle
Fin du recours aux produits phytosanitaires par les utilisateurs non agricoles : particuliers (réglementation), professionnels hors agricole et collectivités (cimetières et terrains de sport).

Scénario 1
Cible prioritairement les bassins de la Dive, Thouet médian et aval.
Sensibilisation et accompagnement des exploitants à travers des actions classiques d'accompagnement individuel et collectif. Coordonné par des porteurs de programmes opérationnels à l'échelle bassin.

Scénario 2
Propose de coordonner le conseil des différents opérateurs agricoles pour guider les exploitants vers des pratiques bénéfiques pour la ressource en eau. Formation des conseillers + établissement d'une stratégie commune.

Scénario 3
Travailler sur l'économie agricole, avec mesures d'accompagnement des filières, développement de débouchés solides économiquement, ...

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur la ressource :

Plutôt bon en termes de démarche car actuellement rien n'est fait à l'échelle bassin versant, mais peu ambitieux > risque qu'il n'y ait pas de baisse marquée des pressions

Plutôt bon en termes de démarche car actuellement rien n'est fait à l'échelle bassin versant, mais peu ambitieux en actions. Échelle de travail plus large (ensemble du SAGE). Risque qu'il n'y ait pas de baisse marquée des pressions

Bon, plus ambitieux et pérenne. Peu permettre une baisse des pressions polluantes azotées et phytosanitaires.



Scénarios par objectif

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Matières organiques et phosphore qui dégradent l'état d'une large partie des cours d'eau du bassin
- Favorise l'eutrophisation de l'eau (attention changement climatique)
- Attention à l'érosion des sols / ruissellement

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Lien avec l'objectif précédent nitrates pesticides (obj. 3)
- Lien avec l'objectif de préservation des captages prioritaires (notamment Cébron) (obj.5)
- Réduction des phénomènes de crue (obj. 1)
- Autres objectifs permettant réduction pollutions matières organiques et phosphore : plans d'eau, zones humides, têtes de bassin versant (obj. 9, 10 et 11)



Scénarios par objectif

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Socle
Amélioration des performances, collecte et réseaux assainissement collectif et mise aux normes non collectif
Gestion des eaux pluviales et limitation de l'imperméabilisation des sols

Scénario 1
Scénario qui propose des **mesures opérationnelles incitatives** visant à limiter les pressions et transferts polluants, à coordonner à l'échelle du SAGE avec priorité Argenton/ Thouaret/ Thouet.
Limitation des transferts > vise la restauration des éléments paysagers pour diminuer le ruissellement des eaux et transferts polluants

Scénario 2
Levier réglementaire pour limiter pressions et protéger les éléments paysagers du territoire : limiter l'imperméabilisation des sols ; plafonner les rejets de STEP; empêcher la destruction des haies, limiter impact drainage

Scénario 3
Approche plus ciblée : élaboration de programmes d'action opérationnels spécifiques aux territoires les plus sensibles.

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur la ressource :

Bon car actuellement thématique peu prise en compte, mais peu ambitieux. Permettra des restaurations paysagères ponctuelles mais pas une gestion échelle bassin versant du phénomène érosif, ce qui limitera les résultats sur la qualité des eaux

Bon, en complément du scénario 1, le levier réglementaire permet de limiter les nouvelles pressions

Bon, dispositif plus ambitieux qui permet de traiter la problématique avec une échelle bassin, en travaillant en priorité sur les zones de pente amont qui sont « productrices » de ruissellement



Scénarios par objectif

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Beaucoup de captages à la qualité des eaux dégradée (nitrates, pesticides, phosphore,...)
- Coûts importants des traitements
- Ressources non sécurisées
- Programmes en place mais peu efficaces

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Lien avec les objectifs de lutte contre les pollutions diffuses (obj. 3 et 4)

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Socle
Réalisation d'un schéma de gestion de nappe. Concerne à minima l'InfraToarcien, car le SAGE Clain (concerné également par la nappe) prévoit la mise en place d'un tel schéma (lien entre SAGE). Autres nappes ?

Scénario 1
Poursuite et renforcement des programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles (actuels et du futur SDAGE). Efforts d'animation, d'association de tous les acteurs agricoles et d'évaluation et suivi.

Scénario 2
Scénario 1 + travail sur l'économie agricole, développement des filières et débouchés, en renforcement des programmes d'actions
Mise en place de réseaux expérimentaux locaux.

Scénario 3
Mise en place de mesures d'ordre réglementaire, avec le lancement de procédures ZPAAC sur les captages les plus problématiques.

Effet attendu sur la ressource :

Plutôt bon car renforcement des moyens mais peut être insuffisant pour assurer une baisse notable des contaminations

Bon car s'intéresse à l'économie agricole, aux débouchés. Permet d'envisager des évolutions de pratiques plus profondes (évolution des systèmes) et pérennes (limiter le risque économique)

Difficile d'estimer l'impact du classement ZPAAC et d'imaginer les mesures qui pourraient être rendues obligatoires dans 3 ans si pas d'effets. Devrait permettre une évolution des systèmes et une préservation de certains espaces plus sensibles

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Sujet émergent, qui préoccupe les citoyens
- Manque de connaissances, global et sur le territoire

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Cyanobactéries > outre l'amélioration du système de connaissance / alerte, la limitation de leur prolifération passe par la réduction des pollutions (nutriments) et de l'impact des plans d'eau (obj. 3, 4, 7 et 9)
- L'amélioration des suivis qualité des eaux concoure aux objectifs d'amélioration de l'état des eaux (obj. 3 et 4)



Scénarios par objectif

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Scénario 1
Actions d'amélioration des connaissances : veille des suivis et recensement des activités à risque.
Information et sensibilisation du grand public.

Scénario 2
Sc 1 + actions de suivi et d'acquisition de données.
Amélioration des réseaux actuels de suivi qualité de l'eau et mise en place d'un réseau de suivi bactériologique pour répondre à la **problématique des cyanobactéries**.

Effet attendu sur la ressource :

Indirect, simple amélioration des connaissances (mais pouvant par la suite permettre une baisse des pressions via la prise de conscience et l'identification des secteurs problématiques)

Indirect, car c'est la limitation de l'ensemble des pressions polluantes qui permettra une amélioration de la qualité des eaux (cf. autres objectifs du SAGE). Cependant, la prise en compte de l'enjeu des cyanobactéries est positive, notamment vis-à-vis des usages récréatifs de l'eau.



Scénarios par objectif

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

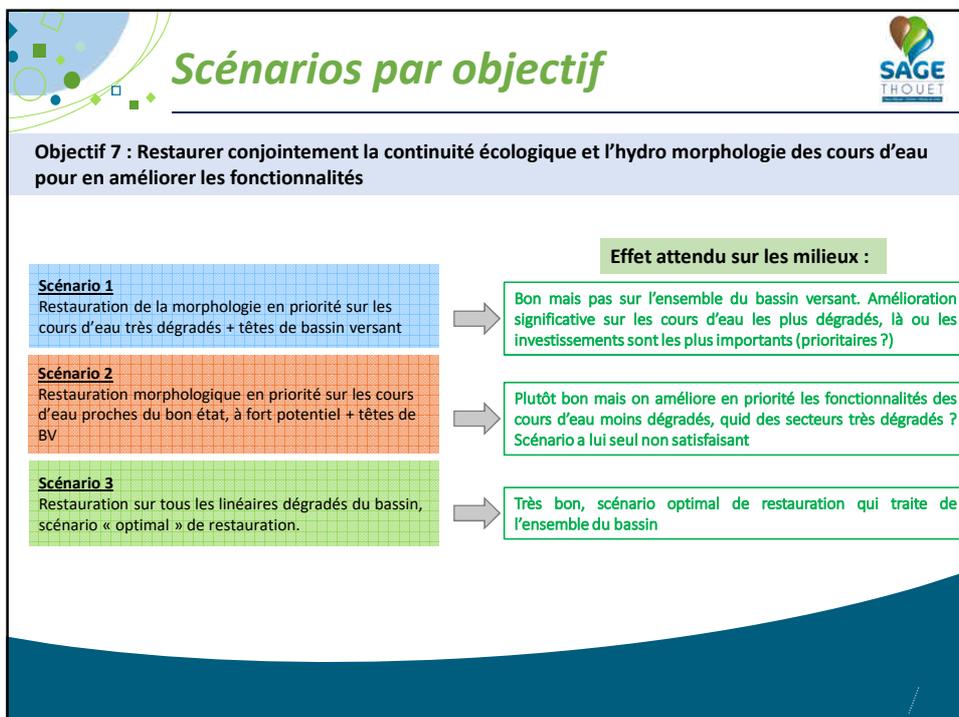
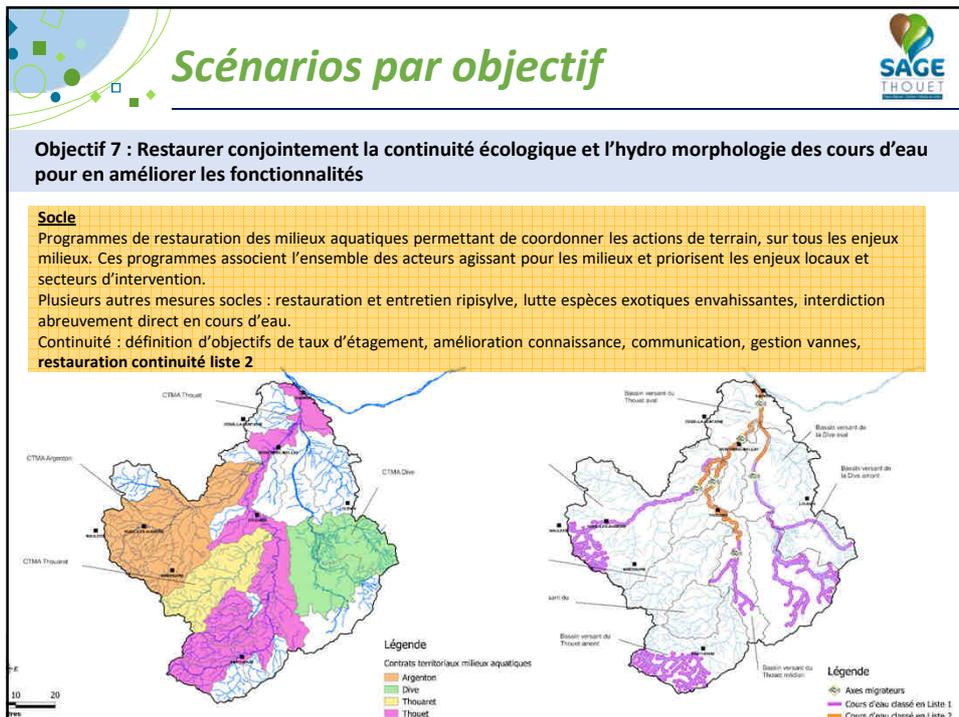
- Morphologie des cours d'eau dégradée sur la grande majorité des cours d'eau du bassin
- Perte des fonctionnalités biologiques du cours d'eau (habitats, zones de reproduction,...)

> *indicateurs biologiques mauvais*

- Nombreux obstacles à l'écoulement : impact en termes continuité écologique, effet plan d'eau, ...
- Continuité non restaurée sur les cours d'eau classés en Liste 2
- Etiages et assècs sévères

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Enjeu transversal répondant à l'ensemble des enjeux du SAGE
- Nécessaire cohérence entre la stratégie « continuité écologique » et la stratégie « plans d'eau » (obj. 9)





Scénarios par objectif

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Scénarios spécifiques continuité écologique :

Scénario restauration continuité liste 2 (réglementaire) rattaché au SOCLE

Scénario 1
Stratégie de priorité à l'effacement **si gain écologique pour le milieu**, sur les têtes de bassin en priorité et à l'opportunité. Travail d'abord en amont pour améliorer le transit sédimentaire et ainsi favoriser les fonctionnalités et habitats plus en aval. Travaux à intégrer dans les programmes d'actions milieux en leur laissant une certaine latitude d'actions. Aspects patrimoniaux et usages pris en considération systématiquement et solutions proposées au cas par cas (gestion, aménagement, effacement).

Effet attendu sur les milieux :

Bon si appliqué de manière suffisamment ambitieuse dans les programmations locales

Scénario 2
Propose d'établir des stratégies de restauration de la continuité basées sur des études spécifiques sur l'ensemble des cours d'eau du bassin. Priorité à l'effacement **si permet gain écologique**. Aspects patrimoniaux et usages pris en considération systématiquement et solutions proposées au cas par cas (gestion, aménagement, effacement). Étude permet de cibler secteurs prioritaires

Très bon, scénario optimal pour s'assurer de la prise en compte de l'enjeu continuité



Scénarios par objectif

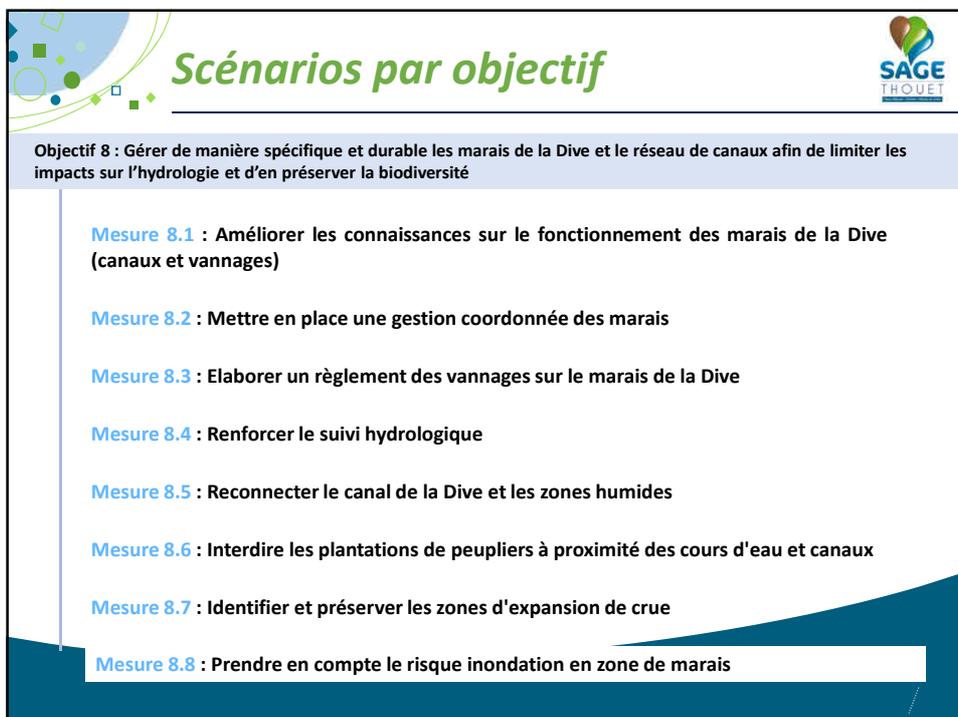
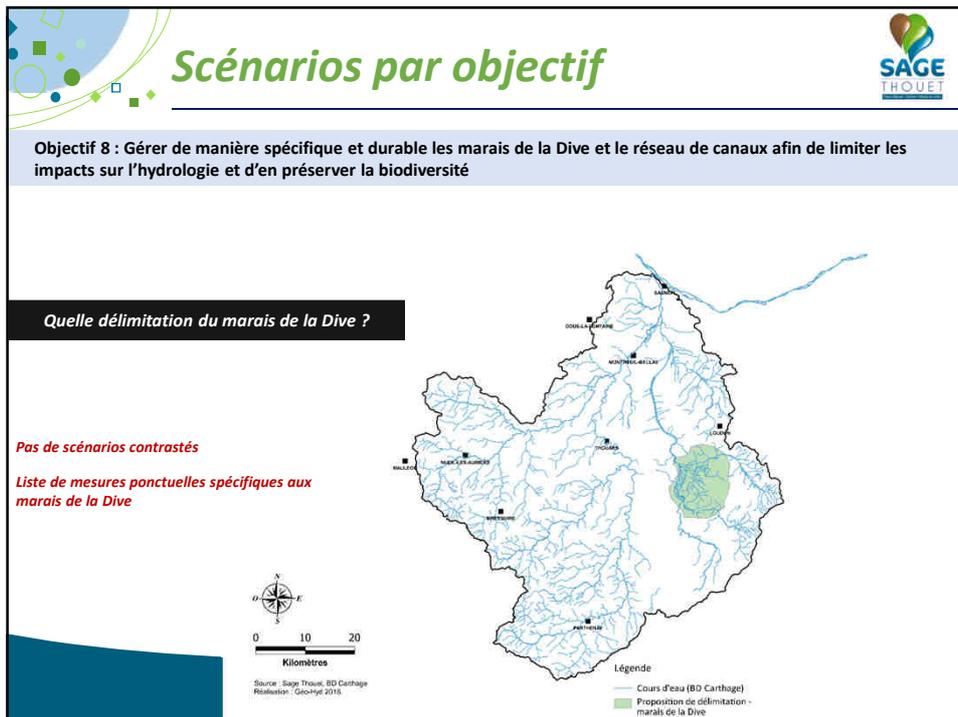
Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Contexte particulier sur le sous bassin de la Dive : secteur de marais, de fossés, petits cours d'eau et canaux
- Problématique d'envasement des cours d'eau
- Hétérogénéité de la ripisylve
- Peupleraies
- Vannages et bornes de répartition, propriétaires pas toujours connus

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Mesures complémentaires en lien avec tous les autres enjeux répondant néanmoins aux spécificités de la zone du marais de la Dive





Scénarios par objectif

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Nombreux étangs et retenues sur le bassin versant
- Une partie de ces plans d'eau (pas tous) n'ont plus d'usage avéré, voire ne sont plus entretenus
- Si mal gérés : impact des vidanges, risque d'eutrophisation, augmentation des températures de l'eau, ...

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Sujet très transversal, influence l'hydrologie, la qualité des eaux, les fonctionnalités des cours d'eau, ... (obj. 1, 2, 4, 5, 7, ...)
- Cohérence nécessaire avec la stratégie de gestion quantitative et de rétablissement de la continuité écologique



Scénarios par objectif

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur les milieux :

<p>Socle Communication et sensibilisation des propriétaires + création d'un groupe de travail spécifique sur la thématique plans d'eau.</p>	
<p>Scénario 1 Amélioration des connaissances, avec la création d'une base de donnée unique recoupant les connaissances actuelles + des inventaires terrains pour compléter</p>	→ Indirect mais l'acquisition de connaissance est une étape indispensable pour agir sur la thématique des plans d'eau
<p>Scénario 2 Sc 1 + mesures de limitation des impacts des plans d'eau, par la voie incitative : intégration de l'enjeu dans les programmes opérationnels et accompagnement des particuliers dans les travaux et pour les opérations de gestion (vidange).</p>	→ Bon, en parallèle de l'acquisition de connaissance, permet d'intégrer l'enjeu plan d'eau dans les programmations et d'accompagner les travaux pour plus d'efficacité. La limitation des impacts des plans d'eau aura des effets positifs sur les milieux et aussi sur la ressource (qualité des eaux, limitation de l'interception des écoulements, ...)
<p>Scénario 3 Sc 1 + mise en conformité des plans d'eau par le levier réglementaire : précision des éléments de mise en conformité requis en cas de régularisation administrative d'un plan d'eau ou en cas de création d'un nouveau plan d'eau (retenue de substitution par exemple) Levier réglementaire peut également encadrer vidanges (pratiques/ouvrages spécifiques)</p>	→ Bon, en lien avec l'acquisition de connaissance et l'accompagnement des propriétaires, le levier réglementaire permet de limiter les impacts des plans d'eau à régulariser ainsi que des nouveaux plans d'eau. (= plans d'eau déconnectés du réseau hydrographique). Le caractère réglementaire donne une autre dimension à ces mesures auprès des propriétaires

Scénarios par objectif

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Les têtes de bassin versant sont les zones de petit chevelu de cours d'eau en extrême amont des bassins
- Elles présentent une grande richesse écologique : habitats, zones humides, espèces protégées, ...
- Elles conditionnent le bon état des ressources en aval
- Elles rendent des « services écosystémiques »
- Elles sont particulièrement menacées

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Préservation des têtes de bassin versant à prendre en compte dans la totalité des objectifs du SAGE : enjeux quantité, qualité, milieux et biodiversité, ...

Scénarios par objectif

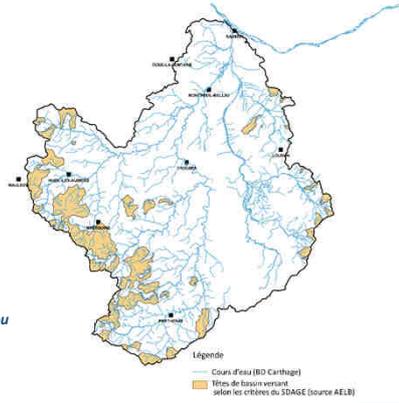
Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Quelle délimitation des têtes de bassin versant ?

À titre d'information carte selon critères SDAGE.

SDAGE : il s'agit des cours d'eau dont le rang de Strahler est inférieur ou égal à deux (c'est-à-dire les débuts d'arborescence du réseau hydrographique) et dont la pente est supérieure à 1%.

Possibilité d'adapter ces critères localement



SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Socle
Réalisation de la carte des têtes de bassin versant et hiérarchisation.
Amélioration des connaissances et communication.

Scénario 1
Intégrer dans l'ensemble du SAGE la stratégie de protection des têtes de bassin versant, sur les enjeux quantitatifs, qualité des eaux, milieux > intégrer un critère tête de BV

Scénario 2
Identification d'une zone de tête de bassin versant pilote pour la restauration écologique, avec des suivis spécifiques > restauration vitrine, valorisation du retour d'expérience et communication spécifique

Scénario 3
Limitation des **nouveaux** impacts sur les têtes de bassin : nouveaux prélèvements, nouveaux plans d'eau, nouveaux aménagements. **Levier réglementaire.**

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur les milieux :

Bon, enjeu « têtes de bassin versant » recoupant l'ensemble des autres enjeux du SAGE, il faut l'intégrer dans l'ensemble des stratégies

Bon sur le bassin « vitrine » + scénario complémentaire qui permet d'améliorer les connaissances, l'expérience et de communiquer sur cet enjeu

Bon mais ces outils réglementaires permettront plutôt de limiter de nouvelles pressions et non de supprimer des pressions existantes (le règlement du SAGE n'est pas rétroactif)

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Pourquoi cet objectif et ces scénarios ?

- Les zones humides rendent de nombreux services aux écosystèmes : épuration des eaux, atténuation des crues, rétention des matières nutritives, ...
- Elles sont soumises à de nombreuses pressions voire destructions
- S'il y a eu beaucoup d'inventaires communaux sur le bassin, il y a peu d'initiatives de gestion (hors zones remarquables)

Quel lien avec les autres enjeux ?

- Enjeu très transversal
- Participe à la restauration de l'équilibre quantitatif, à l'atténuation des crues, à la dépollution des eaux et à la sauvegarde de la biodiversité (obj. 1, 2, 3, 4)
- Fait également écho aux objectifs marais de la Dive et têtes de bassin versant (obj. 8 et 10)

SAGE THOUËT

Scénarios par objectif

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

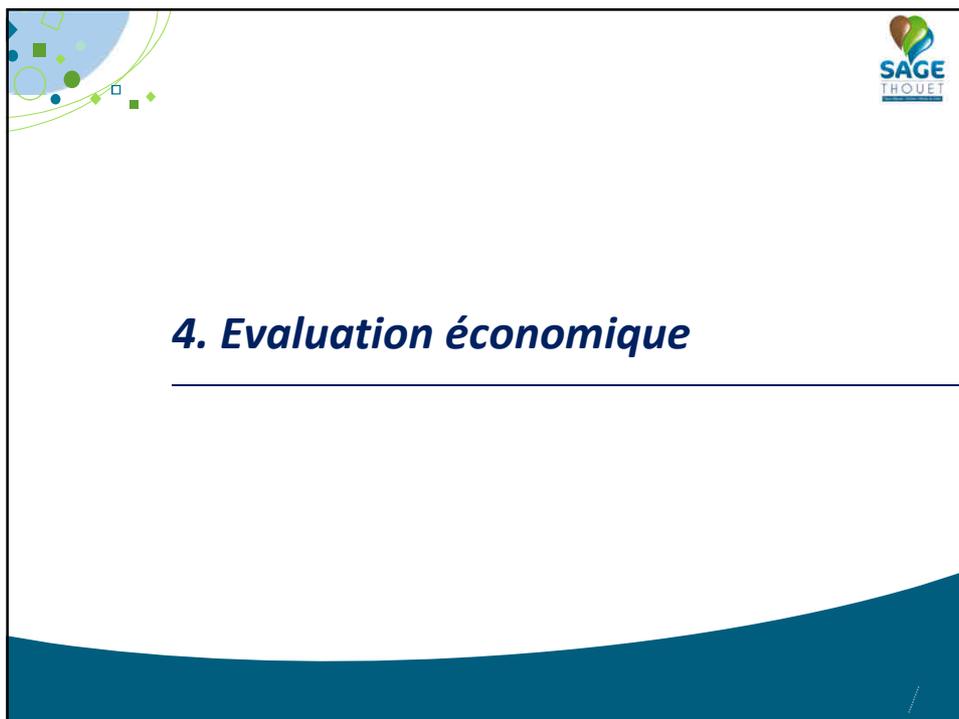
<p>Socle Amélioration des connaissances : déployer les inventaires sur la Vienne et le Maine et Loire (hors Choletais) Déterminer les fonctionnalités des ZH et leurs altérations</p> <p>Scénario 1 Préservation des zones humides à travers les documents d'urbanisme > délimitation des zonages et rédaction des règlements</p> <p>Scénario 2 Sc 1 + intégration de l'enjeu zones humides aux programmes d'actions opérationnels « milieux aquatiques » : actions de restauration, préservation, aménagement et suivi</p> <p>Scénario 3 Sc 1 + Sc 2 + levier réglementaire du SAGE : fixer des compensation plus élevées que celles prévues par le code de l'environnement en cas de destruction de zones humides</p>	<p>→</p> <p>→</p> <p>→</p>	<p style="text-align: center;"><i>Scénarios pouvant être cumulatifs</i></p> <p style="text-align: center;">Effet attendu sur les milieux :</p> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Bon pour limiter les nouvelles pressions, levier efficace, mais pas suffisant : ne permet pas de restaurer les zones humides dégradées</p> </div> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Bon, permet d'intégrer l'enjeu zones humides aux programmes d'actions et de restaurer les fonctionnalités des zones humides prioritaires</p> </div> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px;"> <p>Bon pour limiter les nouvelles pressions, levier complémentaire efficace. Ne permet pas de supprimer des pressions existantes (le règlement du SAGE n'est pas rétroactif)</p> </div>
--	----------------------------	--

SAGE THOUËT

Scénarios par objectif

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

- Objectif 12 : Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE**
- Objectif 13 : Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques**
- Objectif 14 : Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE**
- Objectif 15 : Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre**
- Objectif 16 : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE**
- Objectif 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE**



4. Evaluation économique

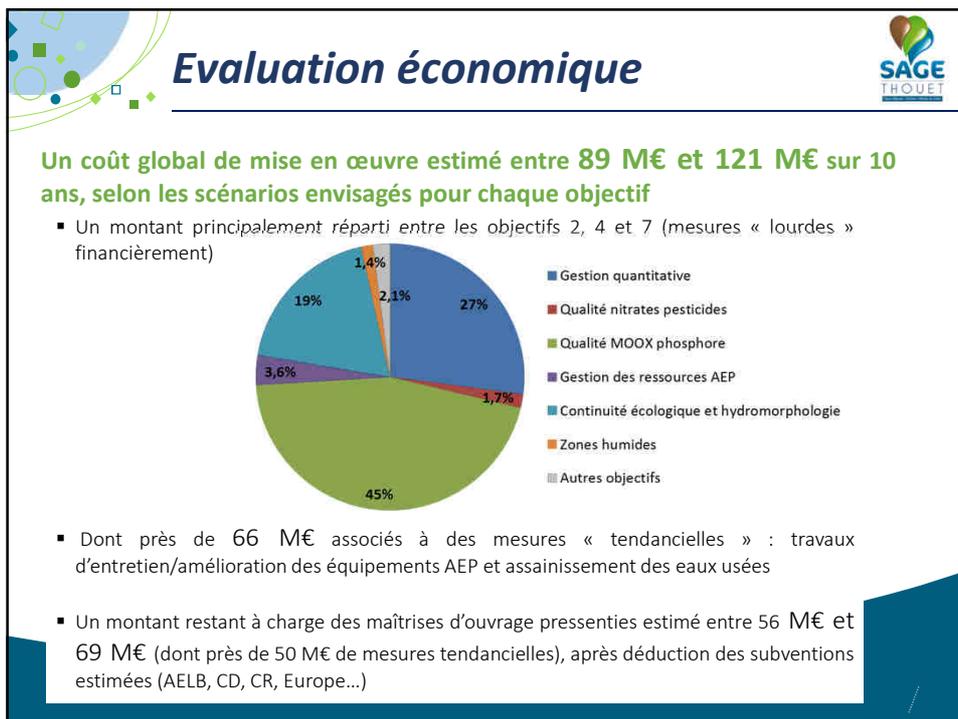
A presentation slide with a white background and a blue decorative wave at the bottom. In the top left corner, there is a graphic of a globe with various colored squares and circles. In the top right corner, there is the logo for SAGE THOUET, which consists of a stylized green and blue leaf-like shape above the text 'SAGE THOUET'. The main title 'Evaluation économique' is centered in a dark blue, sans-serif font.

Evaluation des coûts de mise en œuvre des scénarios

Objectif : éclairer les acteurs sur les implications financières des scénarios et appuyer les réflexions sur le projet de SAGE (faisabilité, acceptabilité)

Coûts estimés sur 10 ans

- **L'estimation des coûts porte sur :**
 - **Les coûts d'investissements** (études, travaux...)
 - **Les coûts de fonctionnement** et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
 - **Les impacts économiques** liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)
- **Ces estimations ne constituent pas des budgets**
 - **Ordres de grandeurs** (si possibles références locales, sinon hypothèses de dimensionnement et de coûts unitaires) par thématiques et par maîtrise d'ouvrage pressentie (publique ou privée)
 - Estimation des **aides potentielles (Europe, Etat, AELB, CD, CR...)** et de la part restant à charge des MO



Evaluation économique



Comparaison à titre indicatif* avec l'estimation des coûts sur des SAGE voisins

**Les enjeux et donc les coûts sont différents d'un territoire à l'autre*

	SAGE Thouet (selon scénarios)		SAGE Boutonne	SAGE Clain	SAGE Layon Aubance	SAGE Sèvre nantaise
	Min	Max				
Budget total estimé (M€ sur 10 ans)	89	121	80	117	41	141
Coût par habitant (€/hab)	387	525	1 333	438	432	446
Coût rapporté à la superficie (€/km ²)	26 426	35 830	60 606	49 160	29 582	60 000



Evaluation économique

Appréciation des bénéfices et des avantages des scénarios du SAGE

Objectif : présenter des éléments d'appréciation de la plus value du projet de SAGE

- **Bénéfices marchands** : impact positif de l'amélioration des ressources et milieux sur des activités économiques. Exemples : traitement AEP
- **Bénéfices non marchands** : valeur attribuée à l'amélioration des ressources et milieux qui n'est pas matérialisée par un usage économique :
 - Non usagers : valeur d'existence, valeur altruiste, valeur de lègue
 - Usagers : bien-être supplémentaire dans le cadre de la pratique d'une activité (promenade, kayak, pêche, etc.)
- **Analyse coûts bénéfices**
 - Comparaison des coûts des scénarios avec les bénéfices attendus
 - Comparaison à une **large échelle temporelle** (60 ans) afin de comparer des coûts à supporter dès le départ avec des bénéfices qui apparaîtront plus progressivement (inertie des masses d'eau souterraines, temps de réponse des cours d'eau...)
 - Un niveau unique de bénéfices correspondant à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau

Evaluation directe / activité économique

Evaluation indirecte (consentement à payer...)

Bénéfices non chiffrables à prendre en compte



Evaluation économique

Bénéfices estimés de la mise en œuvre des scénarios du SAGE

Type bénéf.	Bénéfices	Montant sur 60 ans (M€)
Bénéfices marchands	Moindre coût de traitement AEP	24
	Dépenses évitées en achat d'eau en bouteille	3
Bénéfices marchands Usage (bien être)	Pêche de loisir	7
	Baignade	15
	Kayak	8
	Promenade, randonnée	14
Bénéfices marchands Non usage (« patrimoine »)	Cours d'eau	7
	Nappes souterraines	28
Ensemble		~ 106
+ bénéfices non chiffrables : santé publique, paysages, biodiversité, etc.		

Estimation des coûts à horizon 60 ans (coûts récurrents)

Montant global	220 à 300 M€
Dont mesures « tendanciennes »	190 M€
Coût hors mesures « tendanciennes »	40 M€ à 120 M€

Comparaison directe des coûts et des bénéfices à relativiser compte tenu des avantages non chiffrés et des coûts « tendanciels »



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2019
2. Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet
3. **Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet**
4. Informations et questions diverses

Feuille de route de la CLE

3. Feuille de route

Document demandé par l'Agence de l'eau

Objet de la feuille de route :

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est, pour l'Agence de l'eau, la CLE et la structure porteuse du SAGE, de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

Elle permet de rappeler la gouvernance de l'eau sur le bassin du Thouet et l'avancée des travaux de l'élaboration du SAGE.

Elle vise également à identifier, si possible, des engagements de mutualisations entre SAGE(s) et/ou Contrats Territoriaux (CT).

Document servant de référence à l'instruction des demandes d'aides financières annuelles et ponctuelles de l'Agence de l'eau

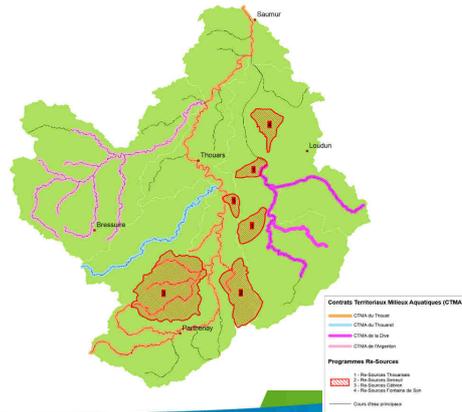
Projet de feuille de route envoyé aux membres de la CLE le 19/06 par mail
Demande de pré-validation du document avant envoi à l'agence de l'eau
Version finalisée soumis à la validation de la CLE en octobre 2019

Feuille de route de la CLE

Contenu de la feuille de route

État des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE

- Historique de la démarche SAGE : grandes étapes d'élaboration du SAGE
- Gouvernance : organisation de la CLE, Bureau, Commissions, Cellule d'animation, structures porteuses
- Structures sur le territoire :
 - Syndicats de rivière, structures GEMAPI
 - Structures AEP
 - Structures assainissement
- Les contrats territoriaux :
 - Re-Resources, CTMA, réflexions CTGQ
 - Structures porteuses, avancement



Feuille de route de la CLE

Contenu de la feuille de route

État des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE

- Les mutualisations déjà mises en œuvre
 - **Inter SAGE :**
 - Échange, partage d'expériences
 - Cohérence inventaires « Zones humides »
 - Projet de mutualisation d'outils informatiques (EPTB Sèvre Nantaise)
 - **SAGE – Contrats Territoriaux (CT) :**
 - Organisation d'une rencontre animateurs CT (techniciens) en 2018
 - Participation de la cellule d'animation du SAGE aux réunions de CT
 - Cellule d'animation du SAGE hébergée par SMVT -> mutualisation « fonctions support »
 - **Autres :**
 - Coordination des réflexions GEMAPI

Feuille de route de la CLE

3. Feuille de route

Contenu de la feuille de route

Plan d'actions pluriannuel de la CLE

- Vers l'approbation du SAGE : échéances prévisionnelles d'élaboration du SAGE

	Programme d'actions de la CLE pour l'élaboration du Sage	Remarques
Participation à l'émergence et à l'élaboration des CT en projet	Suivi en continu de l'ensemble des CT du bassin	La cellule d'animation est associée aux différents comités de pilotage des CT
Préparation le cas échéant d'avis sur les projets et sur les bilans à 3 ans (fin de CT)	Suivi en continu de l'ensemble des CT du bassin	Avis motivé de la CLE émis pour chaque projet de CT
Principales orientations du Sage à faire valoir dans les CT		SAGE en cours d'élaboration
Avis sur les procédures réglementaires : autorisation eau...	En fonction des dossiers transmis	Dossiers portés à la connaissance de la CLE (SAGE en cours d'élaboration).
Avis sur les CT : avancement / engagement / gouvernance	Suivi en continu de l'ensemble des CT du bassin	La cellule d'animation est associée aux différents comités de pilotage des CT L'avis motivé de la CLE est émis pour chaque projet de CT
Appui technique (concertation État des Lieux / Sdage / PdM notamment)	Suivi des dossiers techniques	Participation de la cellule d'animation aux différentes étapes, réunions et aux travaux techniques
Participation aux consultations (questions importantes, Sdage et PdM)	Participation aux différentes consultations	Transmissions des consultations aux membres de la CLE pour avis
Animation principale	Réalisation en continu	Élaboration du SAGE Organisation et animation de la CLE
Animations thématiques		
Fonctions support (SIG, secrétariat...)	Réalisation en continu	Moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE
Communication, sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'information du SAGE • Site internet • Documents de communication • Journée d'information, sensibilisation des membres de la CLE • ... 	Actions de communication mises en place par la cellule d'animation du SAGE
Études (à détailler) :	<i>Étude d'élaboration du SAGE :</i> - Tendances et scénarios – Stratégie - Rédaction du SAGE - Évaluation environnementale - Utilisation des réseaux de suivis existants	Poursuite de l'élaboration du SAGE
Suivi des milieux et de la qualité de l'eau		
Suivi et évaluation des actions		
Révision du SAGE		

Feuille de route de la CLE

3. Feuille de route

Contenu de la feuille de route

Plan d'actions pluriannuel de la CLE

- Mutualisations :
 - Poursuite des mutualisations déjà mises en œuvre
 - Données issues des travaux d'élaboration du SAGE accessibles aux porteurs de CT
 - Rencontres animateurs CT : 1 rencontre annuelle à minima
 - Site internet SAGE : liens vers les sites des porteurs de CT
- Budget prévisionnel : rappel du budget prévisionnel 2019 du SAGE

Pré-validation de la feuille de route de la CLE ?



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2019
2. Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet
3. Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet
4. **Informations et questions diverses**

Informations diverses

5. Infos questions diverses

Dates séances de la CLE :

- **Jeudi 26 septembre 2019 après-midi :**
Choix parmi les scénarios -> définition de la stratégie
- **Semaine 41 (7-11 octobre) :**
Avis motivés CT Re-Sources Cébron, Thouarsais, Seneuil
Inventaires zones humides

Mutualisation outils informatiques – EPTB Sèvre Nantaise :

Discussion en cours - politique d'ouverture des outils informatiques de l'EPTB :

- Observatoire de la qualité de l'eau
- Outils de délimitation et caractérisation des têtes de bassin
- SYSMA : suivi de l'état des milieux aquatiques et travaux associés

Mise en place d'une convention précisant les modalités du partenariat

